



Mémoire des morts, parole des vivants. Les monuments aux morts de la Grande Guerre en Vendômois

JEAN-JACQUES LOISEL

Résumé : *Les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 sont une des empreintes qui donnent à chaque commune de France son identité. Leur présence généralisée a engendré une forme de banalisation, accentuée par le temps et les brassages des populations locales. Les cérémonies du 11 novembre ont de moins en moins troublé leur torpeur. Les noms ont perdu leur chair pour se pétrifier définitivement. Et pourtant, chaque monument diffuse encore une sourde rumeur, qui nous parle des victimes et plus encore des vivants qui l'ont fait édifier : c'est elle qu'il importe de saisir et de confronter à d'autres sources pour mieux comprendre l'immense traumatisme que l'histoire imposa au pays, jusqu'à la plus modeste de ses communes.*

Mots-clés : *Grande Guerre, Antoine Bourdelle, Fernand Hamar, Alfred Boucher, Vendôme, Savigny-sur-Braye, Trôo, Droué, Busloup, Inaugurations.*

Présents dans presque toutes les communes de France, les monuments aux morts sont l'expression principale de la mémoire de la Grande Guerre, dans la double dimension de la victoire et du sacrifice. Ils sont

censés porter les noms de tous les habitants de la commune « morts pour la France » entre 1914 et 1918 ou 1919 (des variantes existent déjà à ce niveau). Des oublis ne sont pas rares, certains militaires apparaissent sur le monument de leur lieu de résidence en 1914 et non sur celui de leur commune natale¹.

Un petit air de famille, commun à de nombreux monuments, a contribué à une certaine banalisation dans le paysage des bourgs et des cités. Les brassages de population, importants dans le monde rural depuis un demi-siècle, amplifient le phénomène d'estompage : les noms inscrits sur le monument correspondent de moins en moins à ceux des habitants actuels et le lien historique familial s'est distendu (**fig. 1**).

Mais à y regarder de plus près, chaque monument, même le plus humble, possède ses petites particularités, qui le rendent à nul autre pareil. Bien sûr, chacun garde la mémoire des morts de sa commune mais, sur ce plan, on ne peut qu'exprimer un regret : presque tous ces hommes jeunes avaient une vie familiale, des activités, des rêves, ils ont échangé des correspondances avec leurs proches, leurs amis, avant de tomber sous les balles et les obus. On ne s'est pas assez préoccupé de leur restituer des parcelles de vie ; réduits à un nom et

1. Voir le travail sur le canton de Morée, sous la houlette d'Alain Gauthier.



Fig. 1 : Monument aux morts de Montrouveau.



Fig. 2 : Monument aux morts de Tréhet.

un prénom que les enfants de l'école psalmodient lors de la cérémonie du 11 Novembre, ils ont en quelque sorte connu une seconde mort. C'est pourquoi il est important, quand cela est possible, de préserver les lettres, cartes, objets liés à ces militaires (fig. 2).

Bien plus que des morts, les monuments nous parlent des vivants qui en ont décidé l'érection, mis au point l'architecture, choisi l'emplacement, les inscriptions, les allégories, l'enclos. Des différences, parfois notables, se font jour, qui ne tiennent pas seulement aux moyens financiers de la commune, mais aussi aux convictions politiques et idéologiques qui animent la majorité du conseil municipal du moment.

La localisation des monuments

La première question qui se pose est de savoir si le monument est tourné vers le monde des vivants ou celui des morts. La signification voulue n'est pas du tout la même s'il est dans l'enclos du cimetière, environné de tombes, ou sur le bord de la rue principale du bourg : dans le premier cas, il ne sera guère visible qu'aux cérémonies du 11 Novembre, du 8 Mai et, à un moindre degré, lors des journées d'hommage aux morts, Toussaint et Rameaux (fig. 3).

Dans le second cas, il est en permanence sous le regard des vivants auxquels il délivre ses messages. Une variante existe, dans les petits villages où le cimetière est encore autour de l'église, comme à Saint-Jacques-des-Guérets, Ambloy ou Saint-Quentin-les-Trôo (fig. 4). Dans ce dernier village, on a voulu concilier les deux caractéristiques : le monument est dans le cimetière mais, à son niveau, le mur de clôture est remplacé par une grille qui le rend visible depuis la route de Montoire à Trôo. La même disposition a été adoptée à Ambloy. Sougé présente une autre particularité : le monument est adossé au cimetière, situé en plein bourg, et

incorporé dans son mur d'enceinte ; bien que directement associé au territoire des morts, il est aussi message pour les vivants, puisqu'il se trouve à un carrefour, au bord de la voie principale qui traverse le bourg (fig. 5).

Les cimetières français étant généralement des espaces clos de murs ou haies de bonne hauteur ; la séparation est nette avec le monde des vivants, surtout lorsqu'ils sont situés hors-agglomération. Si le monument y est établi, c'est le signe que les victimes de la guerre sont considérées comme des morts parmi les morts, confinées dans la sphère du souvenir funéraire. À Crucheray, le cimetière est à l'écart du bourg, bordé par deux routes : à l'entrée, un premier espace est occupé en son centre par le monument aux morts ; puis dans l'axe, une porte aménagée dans le mur de clôture donne accès au cimetière proprement dit.

À Villavard, le cimetière est également situé à l'écart du bourg et le monument y occupe une position centrale. Il s'agit d'une stèle surmontée d'une croix métallique ajourée, avec représentation de la crucifixion. Il semble donc, dans ce cas, remplir aussi l'office de la croix de cimetière : ainsi sont étroitement associées des fonctions civiques, patriotiques, funéraires et religieuses.

À Vendôme, la localisation du monument aux morts a suscité les plus vives polémiques, celles-ci transgressant les frontières idéologiques traditionnelles. Le sculpteur vendômois, Fernand Hamar, venait à peine de donner le dernier coup de ciseau, que la querelle s'envenima à propos de l'emplacement. Le 23 septembre 1921, *Le Progrès de Loir-et-Cher* s'amusa de la discorde à droite : au « Guignol municipal », Philippe Royau, chef de file de la droite conservatrice et cléricale – alias « l'Agité » pour la rédaction du journal socialiste – contestait le lieu choisi par le député-maire, Robert Barillet, lui aussi de droite. Celui-ci avait opté pour la place du pont Chartrain (actuel carrefour des Rochambelles), au grand dam de la gauche : *Le Monument aux Morts que l'ancienne municipalité [socialiste] avait eu le bon goût de destiner au cimetière, selon l'avis du sculpteur lui-même et de personnalités compétentes, sera érigé, de par la volonté de M. Barillet et de ses vaudales, place du Pont-Chartrain, auprès d'un urinoir et d'un bal public.*

Plainte générale, pétition des habitants du quartier, protestation des anciens combattants, rien ne put faire annuler cette décision, que nous avons qualifiée de suprême goujaterie² (fig. 6).

La préférence pour le cimetière avait été clairement affirmée par Bonnefous, secrétaire de la section vendômoise de l'ARAC, organisation d'anciens combattants nettement connotée à gauche : *Au nom de mes camarades de la section vendômoise de l'ARAC, je viens protester contre le choix de l'emplacement destiné à recevoir le Monument aux Morts.*

Au nom de nos camarades tombés à nos côtés, nous nous élevons contre cette souillure infligée à leur mémoire.

2. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 28 octobre 1921.



Fig. 3 : Monument aux morts de Coulommiers-la-Tour.



Fig. 4 : Monument aux morts de Saint-Quentin-les-Trôis.



Fig. 5 : Monument aux morts de Sougé-sur-Braye.

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie ont droit au respect et au repos éternel. Et ce respect, ce repos ne peuvent être obtenus que dans le lieu de recueillement qu'est le cimetière. Là, loin des foules bruyantes, loin des tapages de la rue, les familles peuvent venir dans le calme, penser aux disparus et évoquer les souvenirs les plus chers³.

3. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 30 septembre 1921. L'ARAC, Association républicaine des anciens combattants, a été fondée en 1917 et son premier président fut Henri Barbusse.



Fig. 6 : Monument aux morts de Vendôme.

Le dernier mot revint à Robert Barillet et à ses « vandales ». Le sujet n'est pas, ici, de contester la valeur des arguments – tout à fait respectables – avancés par l'ARAC et *Le Progrès*; cependant, alors que les partis politiques de gauche mettaient l'accent sur la portée du message pacifiste à délivrer aux vivants, il était pour le moins paradoxal d'enfermer le monument dans le monde des morts. Le monument de Gentioux (Vienne) et sa fameuse inscription – « maudite soit la guerre ! » – auraient-ils eu le même écho, du fond d'un cimetière?...

De plus, le carrefour du pont Chartrain était de longue date hautement emblématique : l'arbre de la liberté y avait été planté sous la Révolution. En 1824, l'Église avait matérialisé sa reconquête de la ville en y érigeant la grande croix de mission aujourd'hui abritée dans le déambulatoire de l'église de la Trinité. En 1848, la Deuxième République s'était empressée de planter un nouvel arbre de la liberté que l'on peut voir sur certaines cartes postales anciennes. Face à la grande route venue de la capitale, le lieu était privilégié pour délivrer un message.

En demandant l'implantation du monument dans le cimetière, les socialistes s'exposaient au risque de voir apparaître des symboles religieux, qui n'y étaient pas interdits⁴.

La présence ou non des signes religieux sur les monuments, la croix en particulier, a fait polémique, en Vendômois comme partout, du fait de l'existence d'un fort courant anticlérical, très présent dans certains conseils municipaux. En avril 1919, le gouvernement

4. L'histoire a donné successivement raison aux deux camps, puisque le monument aux morts a quitté la place du pont Chartrain pour rejoindre le carré militaire dans le cimetière de la Tuilerie.

précisa la réglementation : *On est donc amené, pour l'application de la loi du 9 décembre 1905 [loi de séparation des Églises et de l'État], à faire une distinction entre les monuments commémoratifs [...] suivant qu'ils sont placés dans un cimetière ou sur une voie publique. En ce qui concerne les premiers, liberté entière doit être laissée aux municipalités pour l'ornementation et les attributs dont elles voudront les revêtir ; quant aux seconds, ils ne doivent comporter aucun emblème religieux.* En mai 1921, le ministère de l'Intérieur apporta quelques éclaircissements supplémentaires : *L'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 ne fait pas obstacle à ce qu'un emblème religieux puisse être apposé sur un monument érigé à la mémoire des morts de la guerre et placé dans un cimetière désaffecté ou sur un terrain privé ou communal, mais visible et situé à proximité d'une voie publique, à condition que l'emplacement de ce monument soit situé en dehors de la voie publique, c'est-à-dire des rues, places ou routes de la commune⁵.*

Il n'est pas à exclure que ce critère ait joué dans le choix de l'emplacement d'un certain nombre de monuments. Cependant, des croix sont visibles sur des monuments situés sur des places ou en bordure de voie publique. Meslay en fournit un bon exemple : si l'on s'approche de la stèle, la face côté rue est consacrée aux morts de 14-18 et les inscriptions sont surmontées d'une croix dorée ; mais une face latérale est occupée par une liste des morts de 1870, le pont de Meslay ayant été disputé entre Français et Prussiens ; ce monument a été érigé après la guerre de 1870-1871, alors qu'il n'y avait aucune restriction à la présence de signes religieux, puis il a été réutilisé après 14-18 (fig. 7).

Le monument de Pezou est le plus spectaculaire de ceux qui associent les guerres de 1870-1871 et 1914-1918. Œuvre d'un sculpteur originaire du village, son style est original : *D'un hexagone d'obus et de chaînes, émerge une colonne grecque ; son chapiteau corinthien supporte une urne funéraire dont les contours sont adoucis et voilés par les plis du drapeau ; contre elle, le casque des poilus coiffe une reproduction de ces pauvres petites croix de bois des cimetières du front, des lauriers les enlacent. [...]*

Sur la colonne cannelée s'élèvent en spirale les inscriptions des combats où s'illustrèrent et tombèrent nos enfants de Pezou ; leurs noms se détachent en or sur le marbre de la stèle⁶. Le ruban de pierre, énumérant des batailles, qui s'enroule autour de la colonne, commence bien par celles de 1870 (Bapaume, Saint-Pé-ravy) et les plaques portent les noms des victimes des deux conflits (fig. 8).

Houssay, moins spectaculaire, ne manque pas d'intérêt. On y chercherait en vain une formule générale pour 14-18. Tandis que les noms des tués de 1870 sont directement gravés dans la pierre, ceux de 14-18 le sont sur des plaques de marbre apposées sur la stèle, ce qui donne à penser qu'il fut érigé après la guerre



Fig. 7 : Monument aux morts de Meslay. **Fig. 8 :** Monument aux morts de Pezou. Détail supérieur de la colonne, avec noms de batailles de 1870 et de 1914.

franco-prussienne. Une face du monument est consacrée aux « morts en temps de paix sous les drapeaux » ; on trouve aussi des soldats tués au Tonkin, au Dahomey. Hors de toute glorification ce monument, placé dans le cimetière, semble porteur exclusivement d'une mémoire funéraire.

Nombre de monuments ont été placés bien en vue, près d'une voie de passage. Ils sont alors au cœur du bourg, car ils sont une expression de la communauté des habitants, une démultiplication du fameux message des Thermopyles : « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts pour que ses enfants vivent ». La topographie a pu compliquer le choix de l'emplacement, comme aux Roches-l'Évêque, petit bourg coincé entre la falaise et la rivière : le petit espace entre l'église et la route s'imposait presque et c'est d'ailleurs là qu'avait été édifié le monument commémorant le combat des Roches, en janvier 1871.

La recherche est semée de pièges qui imposent la prudence dans l'analyse. Une personne qui s'intéresse au monument de Bonneveau le trouvera sans trop de difficulté dans une extension récente du cimetière, au demeurant bien mis en valeur par de petits massifs de buis. Dans une précédente prospection, voici une vingtaine d'années, il était à côté de l'église paroissiale et son enclos, limité par quatre gros obus, avait une allure beaucoup plus guerrière ; l'impression est bien différente aujourd'hui et les messages originels du monument sont évidemment fortement brouillés.

La situation du monument aux morts par rapport aux lieux de pouvoir et d'influence idéologique peut avoir une signification quand elle n'a pas été dictée par des contraintes topographiques. À Saint-Amand, il se trouve à proximité de la mairie et, cependant, il pouvait facilement être érigé sur la grande place s'ouvrant devant l'église. À Chauvigny-du-Perche, le poilu monte fièrement la garde devant la mairie et à distance respectable de l'église. Une position semblable se retrouve à Lunay, à Couture. Parfois, le monument est à égale distance de

5. AD 41, 9 T 28U.

6. *Le Carillon*, 30 avril 1925.



Fig. 9 : Monument aux morts de Villedieu-le-Château.

la mairie et de l'église, à Ternay, à Montrouveau, Savigny, La Ville-aux-Clercs...

Dans la majorité des cas, le monument est proche du lieu de culte : il en va ainsi aux Roches, à Boursay, Artins, Villedieu, Tréhet, Saint-Jean-Froidmentel, Saint-Rimay par exemple. Cette implantation n'est pas purement idéologique : elle tient aussi au fait que des espaces ont pu être libérés au cours du XIX^e siècle par le transfert du cimetière, la disparition des dépendances du presbytère... Là encore, il faut se garder de conclusions hâtives (fig. 9).

Typologie des monuments

LE STYLE DES MONUMENTS

Les projets communaux devaient normalement être validés par une commission départementale des monuments et hommages publics. Certaines communes n'hésitaient pas à s'exonérer de cette étape, à l'image de Saint-Amand : *Des explications fournies par M. Verdier, auteur du projet de la commune, il résulte que le monument est achevé ; la commission regrette de se trouver devant le fait accompli et de ne pouvoir formuler utilement les observations qu'elle n'aurait pas manqué d'exprimer.* Il en alla de même à Saint-Jean-Froidmentel.

Il n'était pas rare que des réserves entraînent le report du projet ; elles portaient sur les proportions, la qualité artistique des motifs, des moulures, les emmarchements et enclos. Jamais elle n'émettait d'avis sur les inscriptions. Ainsi, le poilu de Selommes suscitait-il le regret que les dimensions de la statue soient au-dessous

*de la grandeur naturelle ; il est à craindre, en effet, que ce détail donne à l'ensemble du monument une apparence trop petite au milieu de la place publique ; quant au socle, il aurait besoin d'être étudié par un homme de l'art qui rectifierait les motifs de moulures trop semblables les uns aux autres*⁷.

En 1920, la commission déplorait le manque d'ambition esthétique des projets qui lui étaient soumis et demandait au préfet d'adresser une circulaire aux maires pour leur faire connaître que les monuments jusqu'ici examinés n'ont pas été conçus, dans la presque généralité des cas, avec un souci suffisant d'esthétique et leur conseiller sinon d'adopter des monuments onéreux, du moins de porter leur choix sur des maquettes de style simple et sobre, mais de bon goût. En fonction des ressources communales, il fallait privilégier la sobriété et le bon goût : les communes ne disposant que d'un crédit inférieur à 5000 F pourraient se contenter d'une plaque ; pour des ressources variant entre 5000 et 10000 F, elles pourraient projeter un monument de petit modèle, adossé soit à l'intérieur du mur de clôture du cimetière, soit à la partie plane d'une façade et n'envisager le monument isolé de toutes faces qu'au-dessus de la somme de 10000 F⁸.

Le type de monument le plus classique, en particulier dans les villages, est la stèle ou pyramide portant la formule officielle : « La commune de X à ses enfants morts pour la France ». Y figure l'emblème de la croix de guerre, décoration attribuée aux militaires « morts pour la France ». La liste des soldats de la commune est gravée, parfois directement dans la pierre (comme à Trôo), le plus souvent sur une ou plusieurs plaques de marbre. Un enclos symbolique circonscrit l'espace réservé. C'est le monument civique par excellence. Mais ce modèle-type a souvent été nuancé, voire modifié plus ou moins profondément, tant dans ses inscriptions que dans ses allégories et son décor.

Après validation du projet par la commission départementale, la balle était dans le camp des municipalités. Le conseil municipal de Vendôme avait opté pour une somme de 20000 F, ce qui nécessitait la multiplication de manifestations pour la réunir. Ainsi, les 11 et 14 juillet 1920 fut organisée une vente d'insignes dans ce but. En octobre 1921, les choses avaient avancé et les demandes de rectification de la liste des noms devaient être enregistrées avant le 17 de ce mois, *le graveur des noms sur le monument devant commencer dès le lendemain.* Et l'inauguration eut lieu le 13 novembre suivant, sous la présidence du général Maunoury.

LES INSCRIPTIONS

La plupart des monuments portent une formule officielle du type « la commune de X à ses enfants morts pour la France » : c'est un texte civique. Une première

7. AD 41, 9 T 28U.

8. AD 41, 9 T 28U.



Fig. 10 : Monument aux morts des Hayes.

nuance se dessine aux Roches où le terme « France » est remplacé par « Patrie ». La connotation patriotique peut être renforcée par le concept de gloire : « la commune de Lavardin à ses glorieux morts »... Ville-dieu exalte « la mémoire glorieuse » de ses enfants et en rajoute avec un ruban sculpté portant la devise « pro patria »...

Certaines communes empilent littéralement les formules patriotiques, comme Les Hayes : « Honneur et patrie », « Gloire à notre France éternelle », « Gloire à ceux qui sont morts pour elle », « À ses enfants morts pour la France la commune des Hayes » (fig. 10).

De rares monuments expriment une tonalité bien différente. À Thoré, on relève la formule « Aux victimes de la guerre la commune de Thoré reconnaissante ». Villiers se montre encore plus laconique : « À nos morts, victimes de la guerre ». Nous sommes au cœur du vignoble vendômois, où nombreux sont les vigneron de sensibilité socialiste, anticléricale, voire antimilitariste (fig. 11).

Les autres éléments textuels sont les noms et prénoms des militaires « morts pour la France ». L'ordre de présentation se partage entre deux formules, alphabétique ou chronologique. Couture propose une



Fig. 11 : Monument aux morts de Villiers-sur-Loir.



Fig. 12 : Monument aux morts de Couture-sur-Loir.

disposition particulière, donnant la priorité à la hiérarchie des grades : vient en tête le capitaine Pierre Mousseron de la Chaussée, dont la famille possédait la demeure du Pin qui domine l'Île-Verte ; il est suivi d'un adjudant, puis de la troupe des sans grade (fig. 12). Ce choix contredit la volonté générale d'un traitement égalitaire du sacrifice des victimes. À Ville-dieu, les grades sont mentionnés mais ne commandent pas l'ordre de présentation. À Thoré, Jean et Hubert de Rochambeau sont disséminés dans la liste (sans doute chronologique).

ALLÉGORIES, SCULPTURES ET AUTRES

Le motif de la croix de guerre est très présent, de manière logique, cette décoration étant attribuée à tous les « morts pour la France ». Fréquents également sont les symboles végétaux, palmes, rameaux de laurier, couronnes végétales ; ils présentent une signification double : victoire et deuil ; le sens funéraire est plus fort lorsque le monument est dans le cimetière. Le coq, présent à Vendôme, Montoire, Saint-Jean-Froidmentel exalte la fierté nationale.

À l'origine, le monument de Vendôme fut certainement un des plus agressifs à l'égard de l'ennemi vaincu, l'Empire allemand : *Derrière le monument, un aigle allemand frappé à mort est fiché dans sa chute par un pieu vengeur*⁹. Sculpté dans le bronze, ce motif était fixé à l'arrière du monument, mais celui-ci étant visible de tous côtés, le message n'avait rien de confidentiel.

La dimension guerrière est manifeste lorsque l'attribut principal est un poilu armé et déterminé (Oucques, Selommes, Chauvigny-du-Perche) : c'est la victoire qui est exaltée (fig. 13). L'image donne une impression sensiblement différente à Busloup où le soldat chancelle dans les plis du drapeau, atteint par un projectile : c'est le sacrifice héroïque qui est évoqué. À l'origine, ce monument était dans le cimetière du village. C'est tout récemment que la statue, refaite à l'identique par un artiste local, a été installée devant la mairie.

À Savigny, le soldat, n'ayant plus de fusil, est assis au pied de la France, le regard perdu dans le lointain : les deux personnages dégagent une infinie lassitude. L'élan lyrique du D^r Hurault, maire du chef-lieu de canton, était vibrant de sincérité et de vérité lorsqu'il présenta le monument aux habitants :

Contemple! Ô foule émue!

Vois cette femme, la France ou la République, c'est tout un.

Sa figure inclinée, triste, mélancolique, semble embrasser de son regard l'horizon infini. Elle vient de déposer sur le tombeau de ses enfants la palme du souvenir et bien que, portant le bouclier de la victoire, son aspect de tristesse et de mélancolie est causé par l'immensité du prix du sacrifice.

9. *Le Carillon*, 17 novembre 1921.



Fig. 13 : Monument aux morts de Chauvigny-du-Perche.



Fig. 14 : Monument aux morts de Savigny-sur-Braye.



Fig. 15 : Monument aux morts de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire).

Et voici le poilu!

Ici, ce n'est pas ce poilu guerrier que représentent tant de monuments disséminés sur l'étendue du territoire.

C'est le poilu qui a fait la guerre!

C'est le poilu qui partit joyeux le 2 août 1914, pensant qu'en quelques semaines la vieille querelle allemande allait être liquidée.

C'est le poilu qui a survécu à la guerre de tranchées, aux bains de boue, aux marmitages, aux gaz asphyxiants, aux bombes d'avions.

C'est le poilu qui, blessé, est revenu au front, sa plaie à peine pansée.

C'est le poilu qui, par sa ténacité, son endurance, n'ayant au cœur que l'idée de victoire, a résisté un quart d'heure de plus que l'ennemi et l'a chassé du sol de France qu'il souillait.

C'est le poilu d'après-guerre, qui songe, qui pense, qui se rappelle les luttes et les épreuves par où il a passé et qui, maintenant, entrevoit l'avenir, se disant qu'il aurait pu mourir comme ceux-là¹⁰.

Le 9 mars 1922, la commission avait émis une réserve à propos du poilu de Savigny : *l'assemblée fait remarquer que la nationalité du soldat n'est pas caractérisée*¹¹. Ce flou n'était-il pas un choix de l'artiste, pour symboliser une sorte de poilu international, aussi bien belge, serbe ou italien que français?... (fig. 14).

Aux portes du Vendômois, deux monuments exaltent les vivants plus que les morts : à Marçon, le poilu est accueilli par un garçon portant son cartable et une fillette lui tendant des fleurs ; il a troqué le fusil pour un bâton. Il en va de même pour le soldat de Neuillé-Pont-Pierre, accueilli par sa femme et sa fille ; le plus étonnant est la dédicace : «Au poilu de la Grande Guerre» : morts et survivants confondus, c'est à l'ensemble des combattants que l'hommage est rendu (fig. 15).

L'hommage au poilu associait les morts et les rescapés, blessés, mutilés ou en bonne santé. Si les anciens combattants comprenaient parfaitement la glorification de leurs compagnons d'armes «morts pour la France», il pouvait s'installer un sentiment de frustration de voir leurs sacrifices relégués au second plan, ce que les remises de médailles ne compensaient que partiellement. Sentiment encore renforcé par les cérémonies d'obsèques collectives organisées ici ou là et qui marquaient la mémoire des populations. On comprend alors le passage du discours du maire de Droué consacré à ce point :

Honneur à vous, combattants valides, blessés et mutilés! Honneur à vous qui avez tant souffert, qui avez toujours donné tout ce qu'on vous a demandé, qui fûtes sans cesse à l'extrême limite de l'effort humain! Soyez fiers d'avoir vécu dans la tourmente et d'être pourtant revenus au foyer.

Vous auriez pu mourir comme celui-là [le soldat agonisant du monument]. Plus de quatre ans, la vie ne vous appartient pas; elle était dans la possession du hasard, une rafale de mitrailleuse où un martèlement d'obus pouvait vous emporter.

*Honneur aux survivants de la Grande Guerre! Leur gloire est égale à celle des morts*¹².

Œuvre du sculpteur vendômois Hamar et de l'architecte Laurent, le monument de Fréteval, entouré à droite et à gauche des tombes militaires, est impressionnant. Le personnage central est une victoire ailée, portant un casque de poilu orné de lauriers, dans une main, elle tient le drapeau, dans l'autre une couronne mortuaire ; sa tête est baissée et son visage plongé dans l'ombre par la visière du casque : victoire, oui, mais à quel prix ! L'importance donnée aux victimes militaires dans ce village est sans doute amplifiée par le souvenir du combat meurtrier qui s'y déroula en décembre 1870 (fig. 16).

Significativement, l'inauguration du monument aux morts de la Grande Guerre de Fréteval eut lieu le

10. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 17 août 1923.

11. AD 41, 9 T 28U.

12. *Le Carillon*, 29 septembre 1921.



Fig. 16 : Monument aux morts de Fréteval.

15 décembre 1921 : *Le jeudi 15 décembre était l'anniversaire de la bataille de Fréteval en 1870 et c'est cette date que la commune a choisie pour honorer dans une même pensée les vétérans qui la défendirent et les soldats de 1914 qui la sauvèrent*¹³. Le lien maintenu entre les deux guerres n'empêchait pas l'existence de deux monuments distincts dans le cimetière.

Quand le poilu n'est pas représenté en pied (faute de moyens le plus souvent), il peut apparaître en médaillon (Ternay, Saint-Jean-Froidmentel) ou être suggéré par un casque, une baïonnette (Trôo, Morée, Crucheray, Saint-Amand...). L'effet militaire était parfois renforcé par les obus aux angles de l'enclos : à Saint-Amand, ils sont toujours en place ; à Bonneveau, ils ont été mis au vert ; à Sougé, où ils étaient sculptés en granit, ils ont disparu...

DES MONUMENTS SINGULIERS

- Inauguré le dimanche 13 novembre 1921, le monument aux morts de Vendôme présentait l'originalité d'associer dans le même hommage des victimes alliées aux morts français : *Une pensée touchante avait réuni à leurs noms [ceux des militaires français] ceux des Aviateurs du camp de Poulines tombés comme leurs frères d'armes français et qui dorment dans notre cimetière, auprès des nôtres, leur dernier sommeil*¹⁴. Fraternité inscrite dans la pierre, à travers le groupe montrant deux soldats couchés à terre, tête-bêche, le fantassin français et le pilote britannique, leurs mains unies. Le sculpteur vendômois Fernand Hamar a su, ici, donner une note de sobre émotion à un monument un peu corseté par les contraintes de l'hommage officiel ; le thème était neuf, si l'on pense que l'Entente cordiale n'avait pas vingt ans et que le camp de formation des pilotes britanniques de Poulines était unique en France (fig. 17).



Fig. 17 : Monument aux morts de Vendôme. Détail montrant un fantassin français et un pilote britannique unis dans la mort (œuvre du Vendômois Fernand Hamar).

- Le monument aux morts de Trôo, création d'Antoine Bourdelle, est probablement le seul, en Vendôme, à propos duquel on peut parler d'œuvre d'art¹⁵. Certes, ceci n'apparaît pas au premier coup d'œil. Son emplacement est discret, dans un écrin arboré, au pied de la tombelle de Trôo, du haut de laquelle on admire un des plus beaux panoramas de la vallée du Loir ; il est à distance respectable de la collégiale, classée monument historique. En septembre 1922, Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avait envoyé aux préfets une directive claire : *Je crois devoir vous signaler à nouveau [...] les inconvénients que peut présenter pour le caractère d'un édifice classé l'érection à proximité de cet édifice, d'un monument moderne dont l'architecture ne serait pas suffisamment en harmonie avec celle du monument historique*¹⁶.

Dans un courrier de 1939, le préfet de Loir-et-Cher le définissait ainsi : *borne sobre, mais qui porte la marque originale de son auteur, le maître Bourdelle*. Deux marches supportent deux blocs superposés et massifs. Dans celui du bas est sculptée une composition allégorique, associant casque, baïonnette et éléments végétaux. Dans celui du haut sont sculptées la formule générale (civique) et les listes de morts sur les côtés. L'assemblage des pierres est soigné, tout comme le jeu des moulures qui adoucit les contours. L'ensemble est d'une sobriété exceptionnelle, mais les « fenêtres » sculptées d'une réelle délicatesse. Dès 1920, Bourdelle avait voulu un monument simple – « qu'un maçon puisse réaliser » – et il ne vint à Trôo qu'au printemps 1923 pour y mettre la touche du maître, peu avant l'inauguration, au mois de juillet suivant. Au souci de simplicité s'est ajouté celui de la pérennité du souvenir, concrétisé par le choix d'une pierre dure.

Le monument de Trôo ne fut pas, comme beaucoup de ceux qui étaient érigés dans un espace public,

13. *Le Carillon*, 29 décembre 1921.

14. *Le Carillon*, 17 novembre 1921.

15. A. Bourdelle avait connu et apprécié le site de Trôo grâce au journaliste Auguste Arnauld.

16. AD 41, 9 T 28 U.



Fig. 18 : Monument aux morts de Trôo (œuvre d'Antoine Bourdelle).



Fig. 19 : Monument aux morts de Villerable.

entouré d'une grille ou d'obus reliés par des chaînes. Bourdelle se refusait à « emprisonner » ceux qui avaient donné leur vie pour la France. Là où l'on choisit l'enclos, ce n'était cependant pas pour séparer, mais pour préserver symboliquement un espace des morts dans celui des vivants (fig. 18).

L'inauguration du monument est relatée dans *Le Carillon* du 2 août 1923 : une cérémonie tout à fait classique, faisant suite à un office religieux dans la collégiale toute proche. Lorsque le maire fit choir le voile qui couvrait le monument, les enfants des écoles entonnèrent *La Marseillaise*. Après l'instituteur, qui salua la mémoire de ceux qui étaient ses anciens élèves, ce fut la rafale des discours officiels, les parlementaires en profitant pour distiller les messages politiques du moment ; il était temps alors, pour près de 200 convives, de se rassembler au banquet fort bien servi à l'Hôtel du Cheval blanc : les émotions, ça creuse et on peut garantir que le coup de fourchette fut gaillard. Antoine Bourdelle était présent ; à la fin du repas, *il se leva et, après avoir dit à chacun sa reconnaissance, lut un admirable poème où le maître chanta en termes exquis la beauté des sites de Trôo, sa patrie d'adoption.*

- Le monument aux morts de Villerable, situé au centre du cimetière, comporte une colonne, mais non une stèle ou une pyramide comme beaucoup de ses voisins. Mais là n'est pas sa véritable originalité. Le socle portant la colonne est orné de motifs sculptés..., maçonniques ! Ce qui est pour le moins surprenant pour un monument communal et unique, en tout cas en Vendômois (fig. 19).

Le projet présenté à la commission prévoyait une palme en bronze et trois plaques de marbre, qui seraient fixées sur un monument existant au centre du cimetière, mais pas de plaque sculptée avec de tels symboles : ils étaient donc antérieurement en place. Bien que de rudes combats aient eu lieu dans ce secteur en décembre 1870, il ne pouvait s'agir d'un monument commémoratif de

ce douloureux épisode. En réalité, un monument fut érigé au centre du nouveau cimetière en 1884, qui, pour la base et le piédestal correspondait parfaitement à l'actuel monument aux morts ; il n'était pas question d'y apposer des symboles maçonniques, mais il fut surmonté d'une croix en fer, peinte au minium.

Que se passa-t-il entre 1884 et 1921 ? Tout simplement la loi de séparation des Églises et de l'État ou plutôt le climat qui l'entoura. La municipalité de Villerable, très anticléricale, considéra :

- que le cimetière est une propriété commune, ouverte à tous sans distinction d'opinion ;
- qu'il est contraire au principe de neutralité et de tolérance, que doivent toujours respecter les pouvoirs constitués, d'entretenir tel emblème religieux à l'exclusion de tel autre ;
- et décida qu'il y a lieu d'inviter M. le Maire à faire enlever sans retard la croix de milieu dans le cimetière de la commune de Villerable et de la faire remplacer par un monument funéraire d'un caractère purement laïque.

C'est alors, à l'automne 1905, que la croix disparut et fut remplacée par la plaque ornée de symboles maçonniques. La municipalité de 1920 ayant la même coloration idéologique que celle de 1905, aucune allusion ne fut faite à ces allégories dans le projet de monument et celui-ci a conservé ce qui fait sa grande originalité de nos jours¹⁷.

- Inauguré le 18 septembre 1921, le monument aux morts de Droué possédait déjà l'originalité d'être consacré aux morts de toutes les communes du canton dont ce bourg était le chef-lieu. Mais ce n'était pas la seule ; il était né sous le ciseau d'un artiste de renom :

Ce superbe morceau d'architecture, dû à l'artiste éminent, M. Alfred Boucher, représente un poilu drapé dans une sorte de capote dont les plis, s'élargissant, épousent les contours du massif tronconique qui le supporte. Sur le devant du monument, en plein relief, un groupe admirable représentant une femme donnant un dernier baiser à un soldat expirant, avec, au-dessus, l'inscription : « On ne passe pas ! » Derrière, le buste d'une Alsacienne. Une liste de quelque 300 noms était gravée sur le socle¹⁸ (fig. 20). Né en 1859, Alfred Boucher était un sculpteur de renom lorsqu'il se vit confier la réalisation de plusieurs monuments aux morts : celui de Droué s'intercale entre ceux de Nogent-sur-Seine (en 1920) et d'Aix-les-Bains (1922) ; l'air de famille est évident entre les trois ensembles, qu'il s'agisse des groupes sculptés ou des supports massifs, véritables tours à Droué et Aix-les-Bains (la première ayant sans doute servi de modèle pour la seconde)¹⁹.

17. Voir LOISEL (J.-J.), « L'énigmatique monument aux morts », in MARMION (G.), *Villerable, un village se penche sur son passé*, Vendôme : Éd. du Cherche-Lune, 2014, p. 242-246.

18. *Le Carillon*, 29 septembre 1921.

19. Alfred BOUCHER (1850-1934). Second prix de Rome à deux reprises, il obtint le grand prix de sculpture de l'Exposition universelle de 1900. Il créa à Paris, dans le quartier du Montparnasse, « La Ruhe »,



Fig. 20 : Mise en place du monument de Droué. Le personnage de dos, près du groupe sculpté, est Alfred Boucher (coll. J. Barban).

Le conseil municipal était heureux de cette prestigieuse collaboration et tint, par sa délibération du 12 février 1922, à en donner le témoignage :

Le conseil municipal, vu l'importance de l'œuvre du statuaire, vu la renommée du statuaire, est en droit de considérer que le Maître Alfred Boucher a voulu faire un don aux communes du canton de Droué et que le mandatement à son profit du surplus de la souscription constitue un faible remboursement des frais avancés par lui (fig. 21).

Lors de l'inauguration, le maire termina son discours par une exhortation : *Et toi, soldat qui nous a déjà sauvés, continue à monter la garde éternelle. Que ton regard embrasse l'horizon. Et si, un jour, tu vois poindre de nouvelles tempêtes, conte-nous ton histoire et sois-nous un exemple*²⁰. Hélas, même aux soldats de pierre des monuments, l'éternité n'est pas garantie...

La qualité du monument paraît avoir échappé à l'attention de l'administration : en 1939, le préfet de Loir-et-Cher ne le retenait pas comme œuvre d'art, contrairement à celui d'A. Bourdelle à Trôo. Le pire était à venir et il vint, mais beaucoup plus tard. Le 27 février 1988, *La Nouvelle République*, publiant un compte rendu de réunion du conseil municipal de Droué, annonçait une demande de devis pour le nettoyage et réfection du monument. Les drapeaux du 11 Novembre avaient à peine regagné leurs fourreaux qu'un tout autre scénario prenait corps :

Monument aux morts : devant la vétusté du monument aux morts, il a été demandé aux anciens combattants d'émettre un avis sur la réfection du monument ou la construction d'un nouveau monument. Les anciens



Fig. 21 : Monument aux morts de Droué (œuvre d'Alfred Boucher).

*combattants ont choisi la construction d'un nouveau monument. Un devis a été demandé qui est de l'ordre de 65 000 F*²¹. Les choses ne traînèrent pas et l'édition du 30 novembre montrait un engin dans son œuvre de démolition, donnant le profil de la nouvelle construction : *Le nouveau monument sera tout en granit rose et*

pour accueillir de jeunes artistes. Il fut le premier maître de Camille Claudel, qu'il recommanda à Rodin [voir Wikipédia].

20. *Le Carillon*, 29 septembre 1921.

21. *La Nouvelle République*, 15 novembre 1988.



Fig. 22 : Démolition du monument de Droué (cl. J. Barban).

comportera notamment une palme et un registre sur lequel seront inscrits en noir d'Afrique poli les noms des disparus des deux guerres (14-18 et 39-45) (fig. 22).

Opposée à cette destruction, M^{me} Jacqueline Barban ne put que porter la mémoire du monument disparu dans un article intitulé « Histoire du monument "élevé à la gloire des combattants de la Grande Guerre 1914-1918" », publié dans *La Nouvelle République* du 9 janvier et *L'Écho de Brou* du 10 janvier 1989. Après l'historique de la création, elle concluait :

Depuis cela, les années ont passé... Le monument n'est plus, lui, n'est plus depuis décembre 88, victime des marteaux-piqueurs qui ont eu bien du mal à le détruire, lui qu'on disait « vétuste » !

Certes, il avait besoin d'être restauré, mais cela était possible. Pourquoi ne pas l'avoir fait, connaissant sa valeur patrimoniale ?²²

Désormais, toute polémique est sans objet, puisque le monument a disparu ; heureusement, Nogent-sur-Seine et Aix-les-Bains ont conservé avec respect les œuvres d'Alfred Boucher et cette destruction intempestive semble être un cas unique en Vendômois.

Des inaugurations de plus en plus politisées

Dans les premières années de l'après-guerre, la cérémonie d'inauguration du monument aux morts était en quelque sorte le couronnement de l'hommage funèbre aux soldats morts pour la France. En 1920-1921, notamment, de nombreuses dépouilles furent rapatriées donnant lieu, parfois, à des obsèques collectives qui marquaient les esprits. À Fréteval, samedi 18 décembre 1920 – toujours dans le temps du terrible combat de 1870 – une foule d'un millier de personnes se pressa

22. Que M^{me} Barban trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour avoir mis à disposition une importante documentation sur le monument de Droué.

dans la modeste église paroissiale. Depuis la veille, dix cercueils y étaient déposés, ceux des ouvriers et fils d'ouvriers de la fonderie Gènevée, rapatriés par les soins du chef d'entreprise. L'office religieux achevé, un impressionnant cortège se mit en branle pour gagner le cimetière :

[...] les cercueils recouverts d'un drapeau tricolore et portés chacun par deux artilleurs du 57^e et deux sapeurs-pompiers, sont portés sur la route neigeuse, pendant que le tambour bat et qu'un piquet de vingt artilleurs, commandé par un adjudant, présente les armes²³.

Quelques mois plus tard, Vendôme offrait un exemple semblable, avec une cérémonie d'obsèques concernant dix-sept militaires, dont certains appartenaient à des familles connues de la ville : Péricat, Grandin de L'Épervier, Chanteaud, Tardiveau...²⁴

Dans un tel climat, les morts restaient au premier plan dans la mémoire locale et occupaient tout l'espace de commémoration. Mais rapidement, le jeu politique s'installa sur les ruines de la défunte « union sacrée ».

L'inauguration du monument aux morts donnait lieu à des manifestations assez semblables, mais qui pouvaient se différencier, selon l'emplacement et la coloration politique de la municipalité.

Le décor du village ou de la bourgade était enjolivé, comme à Savigny-sur-Braye, le dimanche 12 août 1923 : la ville était coquettement décorée, les rues jalonnées de sapins, des arcs de triomphe s'élevaient portant des inscriptions : « Gloire à nos Héros ! » « Souvenons-nous ! » « N'oublions jamais ! » Partout aux habitations, des drapeaux et guirlandes.

Le monument étant érigé dans la ville et non dans le cimetière, celui-ci fut visité par un premier cortège dans la matinée ; les tombes militaires furent ornées de palmes et fleuries. Le D^r Hurault, maire de la localité, tira la leçon symbolique de la démarche : *Nous sommes encore réunis ici, au jour de l'inauguration symbolique du monument commémoratif, pour honorer non seulement les victimes de la guerre, qui reposent en cet asile de paix, mais avec eux ceux qui dorment sur tous les fronts où nos armées ont combattu.*

À midi vint le moment de l'incontournable banquet ; à part un toast du sénateur Berger, les parlementaires réservèrent leurs allocutions pour plus tard et les 220 convives n'en apprécèrent que mieux *la cuisine excellente, fort bien servie par M. Chantelard, restaurateur à Montoire*. Il ne faut pas oublier les deux facettes paradoxales de telles cérémonies, qui célèbrent une victoire, donc avec un contenu de fête heureuse,

23. *Le Carillon*, 23 décembre 1920. Le choix de la date n'était pas le fait du hasard : M. Royau [président du « Souvenir français » et adjoint au maire de Vendôme], rappelant que par une singulière coïncidence, le même 18 décembre, cinquante ans auparavant, jour pour jour, les Prussiens vainqueurs de la France, faisaient leur entrée dans Fréteval.

24. *Le Carillon*, 23 juin 1921. Les convictions idéologiques ne s'effaçaient pas pour autant : le cercueil de Jean Péricat ne fut pas déposé dans la chapelle ardente de la Trinité, conformément au désir de son père, Alfred Péricat, anticlérical et animateur du parti communiste naissant.

mais aussi la mémoire douloureuse de jeunes victimes dont les familles ont à peine fait le deuil. Le banquet en commun tient alors presque du repas d'enterrement dans les obsèques familiales traditionnelles.

À 15 heures, un nouveau cortège se forma et gagna le champ de foire, où était érigé le monument, œuvre du statuaire parisien Héran-Benderiau, présent à cette journée ; il était décrit présentant *une France victorieuse, ayant déposé les armes, et sur la stèle se trouve, contemplant l'infini, le poilu qui a gagné la guerre et qui cherche à définir ce que sera demain.*

Il était temps, pour sénateurs et députés, de se bousculer sur l'estrade pour célébrer la gloire des 120 enfants de Savigny morts pour la France, mais plus encore pour délivrer leur message politique : *Devant ce monument, souvenir d'une guerre victorieuse et espoir de la paix qui nous est due, les orateurs ont été unanimes à exprimer des regrets que les Alliés ne nous ont pas donné leur appui pour faire exécuter les conditions du traité de Versailles, destiné à sauvegarder la paix. En face de l'Allemagne fourbe et revancharde, ils ont déclaré que seule la fermeté et la prise de gages pouvaient être notre sauvegarde présentement et dans l'avenir*²⁵. Discours que l'on entendait alors à la droite de l'échiquier politique. Car, comme il y a des monuments aux morts de droite ou de gauche, il y eut des inaugurations de droite ou de gauche. Pour nous en convaincre, arrêtons-nous sur deux monuments qui furent inaugurés le même jour, 19 avril 1925, dans le Perche vendômois : Cormenon et Épuisay.

Dans son édition du 17 avril, *Le Progrès de Loir-et-Cher*, organe du parti socialiste, annonçait ainsi la cérémonie de Cormenon : *Le maire de Cormenon est actuellement M. Chéron, un des illustres colistiers de M. Barillet en mai 1924. [...] On affirme que M. Robert Barillet ne manquera pas de faire allusion dans son discours à la chute du ministère Herriot, renversé par la coalition des cléricaux et des profiteurs de guerre. Ce sera vraiment le moment opportun ! Robert Barillet était député-maire de Vendôme, marqué à droite, élu en 1919, réélu en 1924. Le contexte politique était particulièrement tendu, puisque Barillet allait défendre son fauteuil de maire de Vendôme deux semaines plus tard, aux élections municipales de mai 1925*²⁶. *Le Progrès* se contenta de son anticipation et ne fit pas de compte rendu de la cérémonie. Le journal socialiste annonçait aussi l'inauguration d'Épuisay qui semblait avoir la faveur de l'administration préfectorale : *La cérémonie est placée sous la présidence de M. Marguier, sous-préfet de Vendôme, qui, dit-on, a refusé l'invitation du maire réactionnaire de Cormenon. Pourtant, la présence du sous-préfet à Cormenon fut mentionnée dans *Le Carillon* et il semble même avoir prononcé une allocution*²⁷.

25. *Le Carillon*, 16 août 1923.

26. R. Barillet fut d'ailleurs battu lors de ces élections et le socialiste Alfred Gillard devint maire de Vendôme.

27. *Le Carillon de Vendôme* fut un hebdomadaire de sensibilité radicale jusqu'au début de la guerre de 14-18, mais il changea de camp

C'était donc dans *Le Carillon* qu'il fallait chercher le récit de la manifestation de Cormenon. On y insistait sur l'accompagnement religieux : *La vieille église de la paroisse est admirablement décorée et bientôt il n'y a plus une seule place libre.* Et le journal ne manquait pas d'ajouter qu'à l'issue de l'office, *la foule se transporte sur la place du bourg pour assister à la bénédiction du gracieux monument.* Et le compte rendu se terminait en tract électoral : *Le 3 mai, les électeurs de cette jolie commune sauront prouver à M. Chéron, leur maire si actif et si dévoué, ainsi qu'à son conseil tout entier qu'ils n'oublient pas les services rendus. Et ce sera justice !*²⁸

Inversement, c'est dans *Le Progrès* qu'on lira le maximum de détails de la mémorable journée d'Épuisay. L'accueil fut assuré par le citoyen Souci, maire de la commune depuis de nombreuses années. Le D^r Hurault, maire de Savigny, du même bord politique, était venu avec sa société musicale pour rehausser l'éclat de la manifestation. Le sous-préfet était bel et bien là pour présider la manifestation et affirma toute sa satisfaction de représenter la République auprès d'une population si laborieuse et dont les sentiments démocratiques sont depuis longtemps connus.

180 convives au banquet de Cormenon, environ 200 à celui d'Épuisay, c'était quasiment match nul. Le sous-préfet reprit la parole pour se féliciter que *pas un élément de discorde ne soit venu troubler cette cérémonie.* Berger et Barillet, venant de Cormenon, arrivèrent tout juste pour s'intégrer au cortège qui partait pour l'inauguration : bonne occasion de ne pas leur donner la parole²⁹... Après le dévoilement du monument, la dernière parole revint au maire qui créa la surprise en prononçant un discours qualifié d'« admirable », *d'une voix tremblante, qui se raffermi bientôt, scandant les phrases [...], sans le lire*³⁰. Certes, le citoyen Souci ne manqua pas de célébrer l'école laïque, une France républicaine et soucieuse d'égalité. Mais il s'attacha avant tout à préciser le sens du monument qui venait d'être inauguré :

Quelques-uns de nos braves enfants ont quitté le modeste tertre du front pour retrouver au cimetière familial la compagnie de leurs ancêtres. D'autres ne reverront plus la terre natale, mais ils auront pour gardiens de leurs tombeaux la reconnaissance et l'amour de leur patrie ou plutôt, désormais, ils auront deux tombeaux : celui où reposera leur dépouille mortelle et qui pourra avoir des emplacements divers et celui où reposera leur souvenir immortel, le tombeau

pendant celle-ci, devenant l'organe de la droite conservatrice entre les deux guerres.

28. *Le Carillon*, 23 avril 1925.

29. Pierre Berger, ancien député radical de Vendôme, fut sénateur de Loir-et-Cher de 1920 à 1932. Pour ses positions modérées, il était une cible des socialistes vendômois.

30. Les extraits de discours officiels reproduits par les journaux incitent à penser que, sans vouloir blesser la mémoire des maires ruraux qui les prononcèrent, des modèles circulaient. Le principal mérite du maire d'Épuisay fut peut-être de s'être suffisamment pénétré du texte pour ne pas donner l'impression de le lire.

connu de tous, visible à tous, honoré et respecté de tous, le monument où, sous les lettres qui reproduisent leurs noms, leurs mânes tressaillent d'un légitime orgueil, d'une légitime fierté. [...]

Fièremment érigé sur cette place, au milieu des maisons qui les ont vu naître, à l'abri du clocher natal, face à cette route qui fut le théâtre de leurs premiers ébats, ce monument perpétuera leur mémoire à travers les âges.

Il nous montrera les horreurs de la guerre, les ruines immenses qu'elle sème, les bienfaits de la paix, il encouragera à lutter contre tout esprit de domination, il apportera des qualités bienfaisantes d'égalité humaine et de fraternité universelle.

*Le Carillon confia à « un père de famille » le soin de rendre compte de l'inauguration d'Épuisay et celui-ci ne manqua pas de relever ce que *Le Progrès* passait sous silence : *Pourquoi faut-il que quelques gamins de la musique municipale de Savigny, mal conseillés par des gens qui se dérobent ensuite, aient cru devoir la troubler ? Les paroles patriotiques de notre ami Pierre Berger furent souvent interrompues par des murmures et sa péroraison accueillie par des cris de « Vive Caillaux ! » poussés par cinq ou six administrés du D^r Hurault.**

Vive Caillaux ! Devant nos glorieux morts, c'est un défi à ceux qui ont fait leur devoir et, en toute autre circonstance, nos amis d'Épuisay auraient infligé aux auteurs de ces cris honteux, une sévère et méritée correction³¹.

Le plus souvent, l'inauguration était porteuse d'un message dominant, de droite ou de gauche, du moins si l'on se réfère aux comptes rendus des journaux. Il n'est pas surprenant qu'à Thoré, pays de vigneron socialistes, la fibre pacifiste ait vibré avec intensité : *notre camarade Besnard-Ferron qui, de sa voix éloquente, indique aux assistants que nos frères d'armes se sont sacrifiés pour le plus bel idéal qui existe : la fin des guerres et la fraternité universelle des peuples³².*

Le 30 septembre 1923, la population de Saint-Ouen s'est rassemblée dans le cimetière pour l'inauguration du monument communal. Dans cette localité ouvrière, le discours du vigneron socialiste Besnard-Ferron rencontra de nombreuses oreilles complaisantes : *Guerre à la guerre !*

Guerre aussi à ceux qui tenteraient de vouloir l'imposer de nouveau à tous les travailleurs de l'univers !

Camarades de Saint-Ouen, vous êtes morts en apôtres de la paix. [...] Travailler à la cause de la paix universelle, voilà, Mesdames et Messieurs, le devoir pressant de demain.

31. *Le Carillon*, 30 avril 1925. Joseph Caillaux, dont il n'est pas question de retracer ici la carrière politique aussi longue que tourmentée, était accusé de trahison et d'intelligence avec l'ennemi par la droite. En 1920, sa condamnation à trois ans de prison suscita l'indignation d'une partie de la classe politique. Il fut amnistié en janvier 1925, donc quelques mois seulement avant la cérémonie d'Épuisay. *Le Progrès* ne fit aucune allusion à un discours de Pierre Berger...

32. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 16 juin 1922.

La cérémonie devait conserver sa dignité et éviter de tourner à la fête populaire ou au meeting politique. *Le Progrès* s'offusquait de certaines réactions à Saint-Ouen : *Jusqu'ici, la cérémonie a été digne et recueillie, comme il convient dans de semblables circonstances. Mais il en sera tout autrement quand M. Berger, l'honorable sénateur de Vendôme, aura fini son discours. Pour la première fois, nous voyons des applaudissements se faire entendre comme sur un champ de foire.*

Pourquoi ? C'est simple. Le discours de M. Berger, excellent dans sa première moitié, s'est terminé par un éloge dithyrambique de M. Poincaré. Que vient faire la politique de parti dans une cérémonie où tous les partis se coudoient pour honorer leurs morts, sans distinction d'opinions ?³³

Les estrades dressées pour les inaugurations des monuments aux morts étaient autant de tribunes politiques, où se pressaient parlementaires et conseillers généraux ; chacun, bien sûr, rendait un vibrant et sincère hommage aux victimes de la guerre, mais ne manquait pas de répéter son credo politique. Il n'était pas question de manquer de telles opportunités. Et *Le Progrès* brocardait sa tête de Turc, Robert Barillet, dans un article intitulé « Le député balladeur » :

Notre ineffable député provisoire de Vendôme ne cesse, chaque dimanche, de parcourir le département pour inaugurer les Monuments aux Morts. Il est infatigable et cet exercice officiel n'attaque en rien son embonpoint.

Au fond, ça n'est pas si terrible que ça, les inaugurations des Monuments aux Morts ! Il sert toujours le même cliché : la France qui... La France que... Il faut se préparer pour la prochaine guéguerre [...].

Grosse caisse, clairons, musique, drapeaux claquant au vent, « le Père la Victoire » ; direction du gueuleton, où l'on déclame encore : Patrie, Union sacrée, Travail, Liberté, labourage..., et pâturage!³⁴

L'inauguration du monument de Busloup est un bel exemple des querelles qui opposèrent les fractions cléricale et anticléricale dans nombre de villages du Vendômois. Elle eut lieu le dimanche 29 juin 1924. Le monument était situé dans le cimetière et le conseil municipal avait choisi une représentation du poilu mourant, accroché au drapeau. *Le Carillon de Vendôme* du 3 juillet fut le premier à relater la cérémonie :

Le matin, un service funèbre était célébré. À l'issue de cette cérémonie, une foule nombreuse, avec le clergé et une délégation de mutilés portant une palme, se rendit au cimetière qui avait été fermé à l'aide de deux cadenas. Force fut donc de se retirer aux personnes venues pour remplir un pieux devoir. Mutilés et combattants durent remporter leurs gerbes de fleurs.

Inutile de dire que la fermeture du cimetière fut immédiatement des plus mal interprétée par l'assistance qui voulut voir là non seulement un abus de

33. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 12 octobre 1923. Pauvre sénateur Berger, tantôt houspillé à gauche (Épuisay), tantôt à droite (Saint-Ouen)...

34. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 4 novembre 1921.

pouvoir, mais également un acte de sectarisme des plus déplacés.

Le Progrès de Loir-et-Cher livrait sa propre version dès le lendemain : *Sous un soleil de plomb, à 16 heures, précédés de la musique de Fréteval qui joue une marche funèbre, le cortège ayant en tête le sous-préfet de Vendôme et notre ami Crié, maire, se rend au cimetière.*

Après l'appel aux morts fait avec émotion par un conseiller municipal de la commune, un vaillant rescapé de la grande guerre, la série des discours commence. [...] Les discours furent prononcés par des élus et parlementaires majoritairement socialistes et par le maire, Armand Crié, appartenant à la même sensibilité politique :

La cérémonie est terminée, l'émotion est intense parmi tous, les yeux sont remplis de larmes, « La Marseillaise » se fait entendre, on jette un dernier regard sur le joli monument que Busloup a élevé à ses glorieux enfants. Et lentement on se rend à la mairie.

Mais quelle surprise, quelle stupéfaction, on rencontre à peine à 100 mètres du cimetière un autre cortège qui se rend au cimetière. C'est, paraît-il, une manifestation cléricale dirigée par les gros manitous de l'endroit et particulièrement par un individu dont le patriotisme a consisté à rester à Busloup pendant toute la guerre. À ce moment, « La Marseillaise » retentit de nouveau, nous jetons un dernier regard de compassion vers les braves gens qui se sont laissés entraîner par ce mauvais berger et, dignement, nous rejoignons la mairie où la dislocation a lieu.

Le récit du *Carillon* ne divergeait guère sur les faits, mais plutôt sur les motivations : *Après les discours les officiels se rendirent à la mairie où devait avoir lieu un vin d'honneur. Chemin faisant, leur cortège croisa un autre cortège, celui des musiciens et des combattants qui, n'ayant pas voulu se retrouver en présence du maire, lequel avait eu le matin son geste regrettable, remontaient au cimetière pour accomplir enfin leur acte de souvenir et de fraternité vis-à-vis de leurs camarades tombés au champ d'honneur.*

M. le sous-préfet s'arrêta devant leur défilé ; et la musique joua « La Marseillaise » pour leur rendre les honneurs. Belle leçon donnée à ceux qui ne savent pas s'incliner impartialement devant l'abnégation et l'héroïsme passé.

Le 11 juillet, *Le Progrès* revenait sur le sujet : *Rappelons que cette manifestation déplacée est unique dans le département d'après deux de nos parlementaires. Et pour rétablir l'exacte vérité ajoutons qu'elle était préméditée puisque, à la messe du matin, il y avait huit curés dans l'église de Busloup.*

Le monument est public, communal. Hors une éventuelle subvention, il a été payé sur les deniers de la communauté des habitants, quelles que soient leurs croyances et convictions. Il semble donc tout à fait logique d'accorder une priorité à l'inauguration officielle, présidée par le représentant de l'État (le sous-préfet), en présence de personnalités politiques (qui,



Fig. 23 : Monument aux morts de Busloup.

comme Pierre Berger, n'étaient pas toutes de gauche). Le cortège du matin était visiblement une manœuvre tendant à court-circuiter le cérémonial mis au point par le maire et sa majorité municipale. Au début de l'été 1924, cela fait plus de cinq ans et demi que le clairon a sonné l'armistice et, renvoyant l'union sacrée aux oubliettes de l'histoire, les vieilles fractures se sont rouvertes (fig. 23).

Si l'esclandre de Busloup fut le plus tapageur de la « guerre des inaugurations », il ne fut pas le seul. En juin 1922, à Selommes, le clergé avait déjà brûlé la politesse à l'autorité civile : *Il est véritablement pénible de constater que des cérémonies qui devraient exclusivement se borner à honorer les infortunées victimes de la Grande Guerre, sont accaparées par les cléricaux qui veulent en faire des manifestations tapageuses vraiment regrettables.*

C'est le cas pour Selommes où le curé de la paroisse en tête, soutenu du reste par neuf membres du conseil municipal de Selommes (et ces gens-là s'intitulent pompeusement républicains) s'est rendu au cimetière malgré la défense du maire et s'est permis d'enlever le voile qui couvrait le monument, sans autorisation, et le bénir.

Ainsi, maintenant, à Selommes, fief du sénateur Berger, qui a voté contre le rétablissement de l'ambassade du Vatican, c'est le curé qui commande en maître. [...]

La condamnation souhaitée serait bientôt déposée dans les urnes : Républicains de Selommes, apprêtez les balais pour les prochaines élections³⁵.

35. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 16 juin 1922.

Mais la version de l'événement fut contestée dès la semaine suivante, dans les colonnes du même journal, par un groupe de conseillers municipaux, dont A. Ouzilleau, auteur du courrier : *Je ne relèverai que le passage de votre article où vous dites que le curé de la paroisse, soutenu par neuf conseillers municipaux, et malgré la défense du maire, s'est permis d'enlever le voile qui couvrait le monument et de le bénir sans autorisation.*

Cette phrase contient autant d'inexactitudes que de mots : tout d'abord, le cortège n'a point eu à se rendre au cimetière, le Monument étant sur la place publique [ce qui est exact]. Et puis, M. le curé de Selommes, vieillard bien peu combatif, n'a point touché au voile qui recouvrait le Monument³⁶. Etc.

Leçon de tout cela : la vérité sur le déroulement d'une cérémonie est bien difficile à dégager dans certains cas ; au sein de journaux très politisés, l'intérêt politique l'emportait sans conteste sur le souci d'objectivité du récit. Et le fait est encore plus patent lorsque l'événement a lieu à l'approche d'une consultation électorale.

Conclusion

Jamais la France ne connut une telle floraison de monuments aux morts qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale. Toutes les classes de la société étaient atteintes dans leur chair, en tous lieux et en toutes régions. Jamais auparavant, les conflits armés n'avaient créé un tel sentiment de souffrance et de sacrifice au niveau de la communauté territoriale de base qu'était

la commune. Financés par des souscriptions, les monuments commémoratifs de la guerre de 1870-1871 furent édifiés sur des lieux de combats ou dans des villes pour célébrer tel régiment de mobiles ; leur fière allure glorifiait l'héroïsme des combattants français et masquait ainsi la mémoire de défaites.

Derrière une apparente banalité, le message des monuments de la guerre de 14-18 est beaucoup plus nuancé. Ses dimensions, sa richesse décorative étaient évidemment fonction des ressources de la commune. Mais le choix des inscriptions et des allégories, indépendamment du coût de réalisation, était l'affaire des vivants : ici, la sobriété pacifiste des vigneronnes socialistes de Villiers ou de Thoré ; là, le patriotisme cocardier des agriculteurs céréaliers des Hayes ou de Saint-Martin-des-Bois ; souvent, le monument est avant tout civique, réduit à sa dimension mémorielle.

Le monument devient plus encore la propriété des vivants lors de son inauguration. L'enjeu politique, freiné, au début, par l'impact des cérémonies funéraires, fut de plus en plus présent à partir de 1922, stimulé par les enjeux électoraux. Très divisé politiquement avant la guerre, le Vendômois l'était autant dix ans plus tard : sur ce plan, la guerre n'a été qu'une parenthèse. Seuls, les monuments aux morts continuent de murmurer leurs messages, de moins en moins audibles pour les habitants de la commune ou les passants d'aujourd'hui ; dans leurs médaillons, les portraits de poilus finissent de blanchir au pied de certains. Il est temps encore, pour l'histoire locale, de sauver quelques bribes de vie de ces jeunes Français fauchés au printemps de leur existence, avant qu'ils ne soient réduits à un nom gravé dans la pierre.

Crédit photographique : sauf indication contraire, les photos ont été réalisées par Michèle Loisel.

36. *Le Progrès de Loir-et-Cher*, 21 juillet 1922.

